

# Signal Conso



La Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF), en partenariat avec la Direction Interministérielle du Numérique, lance un nouveau service public en ligne : [SignalConso](#). Les régions Centre-Val de Loire, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie ont été choisies comme zones d'expérimentation pour ce projet que vous découvrirez plus en détails [ici](#).

Cette plateforme en ligne permet aux consommateurs de signaler facilement les problèmes rencontrés quotidiennement lors de leurs achats : erreur de prix, produit périmé, publicité trompeuse, colis non reçu... Le signalement est enregistré dans la base de données de la DGCCRF. Si les signalements sont trop fréquents, nombreux ou d'une extrême gravité, un contrôle de l'établissement sera déclenché.

A la différence du système de réclamation actuel de la DGCCRF, les signalements déposés par les consommateurs sur [SignalConso](#) sont également accessibles aux professionnels afin qu'ils puissent corriger rapidement les problèmes au sein de leurs établissements.